INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables**

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2023

---

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix-neuf heures trente minutes, le huitième jour du mois d'août deux mille vingt-trois (8 AOÛT 2023), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

**À laquelle sont présents les membres du conseil :**
Monsieur Yvon Bourassa
Monsieur Nicolas Hamelin
Monsieur Yvan Hamelin
Monsieur Daniel Beaupré
Madame Suzanne Béland
Madame Dominique Lavallée

**Absent(s) :**
Monsieur Alex Bronsard

Tous les membres du conseil présents formant quorum.

**1 Administration de la municipalité**

1.1 Ouverture de l'assemblée

1.2 Adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption de procès-verbaux de séance

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

1.6 Règlement no 2023-599 - Fixant le taux de la taxe sur les droits de mutations immobilières pour tout montant excédent 500 000 $ - Adoption

1.7 Ressources humaines

1.7.1 Règlement no 2023-601 - Élargissant les pouvoirs du directeur général et greffier-trésorier et remplaçant le règlement no. 2000-374 - Adoption

**2 Trésorerie**

2.1 Bordereau de dépenses du mois

2.2 Engagement de crédits

2.3 Autorisation - Remboursement de frais des élus

**3 Sécurité publique**

3.1 Location camion service incendie

**4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement**

4.1 Décompte # 1 - Travaux de réfection du chemin du Lac-en-Cœur

4.2 Mandat gestion du castor - Sites supplémentaires

4.3 Mandat de caractérisation écologique pour le ministère - Chemin du Lac-Huron

4.4 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

**5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire**

5.1 Règlementation d'urbanisme

Formules Municipales No 5614-A-MST

5.1.1 Règlement no 2023-597 - Modifiant des dispositions du règlement administratif no 2013-514 - Adoption

6 **Loisirs et culture, Santé et bien-être**

6.1 Engagements envers les enfants — Reconnaissance à titre de MRC amie des enfants (MAE)

6.2 Fête Estivale - Appui demande dans le cadre du programme soutien bénévole

7 **Autres sujets**

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Association des propriétaires du lac Georges (APLG) - Analyse RSVL

7.2 Motion de félicitations

7.3 Varia

7.3.1 Club Quad Mékinac (2011) Inc.

7.4 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

7.5 Levée de l'assemblée

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2023

## 1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

### 1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

### 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2023-08-208 Monsieur Bourassa fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 août 2023 avec les modifications suivantes :

- EN AJOUTANT le point Club Quad Mékinac (2011) Inc. au point Varia;
- EN LAISSANT le point Varia ouvert.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 1.3 Adoption de procès-verbaux de séance

2023-08-209 **CONSIDÉRANT** que les procès-verbaux, de la dernière séance ordinaire et de la séance extraordinaire, ont été remis aux élus avant la présente session;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

No de résolution ou annotation

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que les procès-verbaux des séances suivantes soient adoptés tels que rédigés :

- Séance ordinaire du 11 juillet 2023;
- Séance extraordinaire du 21 juillet 2023.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

1.4 **Dépôt du bordereau de correspondance**

2023-08-210 **CONSIDÉRANT** le dépôt, avec dispense de lecture, du bordereau de correspondance du mois d'août 2023, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'août 2023.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

1.5 **Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)**

Début: 19 h 36

Fin: 19 h 47

1.6 **Règlement no 2023-599 - Fixant le taux de la taxe sur les droits de mutations immobilières pour tout montant excédent 500 000 $ - Adoption**

2023-08-211 **ATTENDU** que l'article 2 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (L.R.Q.,chapitre D-15.1) mentionne que toute municipalité doit percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire, calculé en fonction de la base d'imposition établie par cet article;

**ATTENDU** que l'article 2 mentionne qu'une municipalité peut, par règlement, fixer un taux supérieur à celui prévu au paragraphe 3° du premier alinéa pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 $;

**ATTENDU** que la municipalité peut fixer un taux supérieur à 1,5 %, mais n'excédant pas 3 % sur la tranche d'imposition qui excède 500 000 $;

**ATTENDU** qu'avis de motion a été donné lors de la séance du 13 juin 2023 et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 11 juillet 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil adopte le règlement no 2023-599 fixant le taux de la taxe sur les droits de mutations immobilières pour tout montant excédent 500 000 $, sans changement par rapport au projet de règlement déposé.

Monsieur Nicolas Hamelin et monsieur Daniel Beaupré se prononcent contre.

**ADOPTÉE** à la majorité des conseillers.

1.7 **Ressources humaines**

1.7.1 **Règlement no 2023-601 - Élargissant les pouvoirs du directeur général et greffier-trésorier et remplaçant le règlement no. 2000-374 - Adoption**

2023-08-212 **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de faire la mise à jour du règlement no 2000-374, notamment, pour le changement de titre du secrétaire-trésorier et directeur général pour celui de directeur général et greffier-trésorier;

Formules Municipales No 5614-A-MST

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

**CONSIDÉRANT** que le conseil souhaite maintenir l'élargissement des pouvoirs du directeur général et greffier-trésorier en vertu de l'article 212.1 du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 11 juillet 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement doit être adopté à la majorité absolue;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil adopte le règlement numéro 2023-601 élargissant les pouvoirs du directeur général et greffier-trésorier et remplaçant le règlement no 2000-374, sans changement par rapport au projet de règlement déposé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents (5).

## 2 TRÉSORERIE

### 2.1 Bordereau de dépenses du mois

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 juillet 2023.*

*Manuella Perron, OMA*
*Directrice générale et Greffière-trésorière*

2023-08-213

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Alex Bronsard et monsieur Daniel Beaupré;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

**CONSIDÉRANT** le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT** le cumul des journaux # 1180 et # 1181;

**CONSIDÉRANT** le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paiement du 1er juillet au 31 juillet 2023 et portant les # 3975 à # 3992;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 juillet 2023, au montant de 322 657,39 $;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 281 805,05 $;
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets au montant de 98 780,40 $.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 2.2 Engagement de crédits

2023-08-214

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

| DÉPARTEMENT | DESCRIPTION | MONTANT avant taxes | BUDGET |
|---|---|---|---|
| Administration | Congrès FQM | 1 050,00 $ | 02-11000-454 |
| Administration | Porte bureau accès salle LAS | 500,00 $ | PRABAM |
| Parcs | Pièces pour module de jeu - Parc LPF | 100,00 $ + frais de transport | 02-70149-621 |
| Parcs | Quincaillerie pour mât de drapeau - Parc JR | 300,00 $ | 02-70149-621 |
| Parcs | Gestion d'équipements bornes (2) circuit électrique - 3 ans | 1 537,50 $ | 02-13000-414 |
| Patrouille nautique | Surveillance nautique - 23-29 et 30 juillet 2023 | 1 256,60 $ | 02-49000-729 |
| Service incendie | Remorquage lors de l'accident (dossier assurance) | 7 810,00 $ | 02-22020-442 |
| Signalisation | Panneau afficheur de vitesse (Réclamation) | 6 175,00 $ | 23-04001-725 (Immobilisations) |
| Travaux publics | Freins sur niveleuse et transport | 24 475 $ + 2 000 $ | Surplus |
| Travaux publics | Fourniture de pierre et transport - Mesure d'urgence | 6 508 $ | 02-32000-443<br>02-32000-629 |

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 2.3 Autorisation - Remboursement de frais des élus

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer depuis la dernière séance ordinaire du conseil.

## 3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 3.1 Location camion service incendie

Formules Municipales No 5614-A-MST

2023-08-215
No de résolution ou annotation

**CONSIDÉRANT** l'accident survenu le 11 juillet 2023, lors de la coupure du chemin de la Traverse;

**CONSIDÉRANT** l'assurance détenue par la municipalité et l'ouverture du dossier auprès de l'assureur;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal entérine la signature du contrat de location d'un camion pour le service incendie jusqu'à ce que le camion du service incendie # 305 soit réparé et de retour en caserne.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## 4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

### 4.1 Décompte # 1 - Travaux de réfection du chemin du Lac-en-Cœur

2023-08-216

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement pour le décompte progressif # 1 déposée par l'entrepreneur Marcel Guimond et fils inc. pour les travaux de réfection du chemin du Lac-en-Coeur exécutés au 30 juin 2023;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme Gestion R. Hould inc., au dossier dans le cadre du projet;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil municipal accepte la demande de paiement pour le décompte progressif # 1 déposée par l'entrepreneur Marcel Guimond et fils inc. dans le cadre des travaux de réfection du chemin du Lac-en-Coeur et de verser un montant de 129 825,71 $, incluant les taxes applicables, et ce, après l'application de la retenue de 10 %.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 4.2 Mandat gestion du castor - Sites supplémentaires

2023-08-217

**CONSIDÉRANT** les informations reçues portant sur des entraves à la libre circulation de l'eau;

**CONSIDÉRANT** les vérifications effectuées sur place dans le secteur du lot 6 011 337;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil entérine le mandat additionnel de gestion du castor selon l'offre du 2 août 2023, no A20230802 accordé à Lizotte Solutions Inc., pour un montant de 6 100 $ avant les taxes applicables.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 4.3 Mandat de caractérisation écologique pour le ministère - Chemin du Lac-Huron

2023-08-218

**CONSIDÉRANT** les travaux à réaliser sur le chemin du Lac-Huron suite au sinistre d'avril dernier;

**CONSIDÉRANT** qu'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs est nécessaire pour ces travaux;

**CONSIDÉRANT** qu'une étude de caractérisation écologique doit être réalisée afin de déposer une demande de CA auprès du ministère;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service déposée par Amphybia - Consultant en Environnement, reçue le 31 juillet 2023;

**CONSIDÉRANT** que la SAMBBA a été sollicitée pour une offre de service et qu'elle ne peut prendre ce contrat supplémentaire cette année;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil mandate la firme Amphybia - Consultant en Environnement, afin de réaliser une étude de caractérisation écologique sur le chemin du Lac-Huron pour un montant de 4 500,00 $ avant les taxes applicables, dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 4.4 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

2023-08-219

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Lac-aux-Sables a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Lac-aux-Sables désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Lac-aux-Sables autorise ce qui suit :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- QUE madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## 5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

### 5.1 Règlementation d'urbanisme

#### 5.1.1 Règlement no 2023-597 - Modifiant des dispositions du règlement administratif no 2013-514 - Adoption

2023-08-220

*Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller, indique aux membres du conseil et à l'assistance qu'il n'a pas participé aux discussions et qu'il se retire du présent point pour apparence de conflit d'intérêts.*

**CONSIDÉRANT** l'application du règlement administratif no 2013-514;

**CONSIDÉRANT** les recommandations des procureurs;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'apporter des modifications à ce règlement;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 13 juin 2023 et le projet de règlement a été déposé au cours de cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil adopte le règlement no 2023-597 modifiant des dispositions du règlement administratif no 2013-514, sans changement par rapport au projet déposé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers votants (4).

## 6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Formules Municipales No 5614-A-MST

No de résolution ou annotation

6.1 **Engagements envers les enfants — Reconnaissance à titre de MRC amie des enfants (MAE)**

2023-08-221

**CONSIDÉRANT** la volonté manifestée et les démarches entreprises par la MRC Mékinac pour devenir MRC amie des enfants (MAE) et sa volonté de renouveler sa reconnaissance ;

**CONSIDÉRANT** la volonté manifestée par la municipalité de Lac-aux-Sables d'intégrer la Démarche de la MRC Mékinac pour devenir MRC amie des enfants (MAE) et sa volonté de renouveler son accréditation ;

**CONSIDÉRANT** l'importance de s'engager concrètement dans une telle démarche;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu :

- D'AUTORISER ET D'APPROUVER localement les trois engagements déterminés par la municipalité de Lac-aux-Sables pour MRC amie des enfants (MAE) pour les années 2023-2025:
  - Assurer une augmentation de la participation des enfants au sein de nos instances décisionnelles;
  - Sensibiliser davantage la population envers la maltraitance en lien avec les enfants;
  - Améliorer la sécurité entourant l'accès aux infrastructures de loisirs et aux services dédiés aux enfants;
- DE CONFIRMER que madame Marie-Maude Hamelin, coordonnatrice aux communications et la vie citoyenne, soit la porteuse du dossier MAE pour la municipalité de Lac-aux-Sables;
- QUE madame Manuella Perron, directrice générale, de la municipalité de Lac-aux-Sables, soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

6.2 **Fête Estivale - Appui demande dans le cadre du programme soutien bénévole**

2023-08-222

**CONSIDÉRANT** les sommes allouées pour les festivals locaux dans le cadre du programme FRR-volet 2-Enveloppe soutien aux bénévoles de la MRC de Mékinac;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit autoriser, par résolution, l'organisation de l'évènement à déposer une demande pour recevoir cette aide financière;

**CONSIDÉRANT** que la Fête Estivale est un évènement accessible à tous;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil appuie la demande du Comité de mise en valeur et de développement économique local (CMVDEL) et autorise ce comité à déposer la demande auprès de la MRC de Mékinac dans le programme FRR-volet 2-Enveloppe soutien aux bénévoles soit pour l'organisation de la Fête Estivale de Lac-aux-Sables pour un montant de 1 000 $.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers

7 **AUTRES SUJETS**

7.1 **Demande d'aide financière**

7.1.1 **Association des propriétaires du lac Georges (APLG) - Analyse RSVL**

2023-08-223

**CONSIDÉRANT** la demande de l'Association des propriétaires du Lac Georges;

**CONSIDÉRANT** que le lac Georges est présent dans le bassin versant du lac aux Sables;

**CONSIDÉRANT** que ce lac est situé sur deux municipalités, soit Lac-aux-Sables (environ 25%) et Notre-Dame-de-Montauban (environ 75%);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil accepte de procéder à un remboursement des frais d'analyse RSVL pour le lac Georges pour un montant de 29,99 $.

**ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers.

7.2 **Motion de félicitations**

2023-08-224 Monsieur le maire, auquel s'associent les membres du conseil, donne une motion de félicitations au comité de la Fête nationale pour la tenue du feu de joie et du feu d'artifice du 29 juillet dernier. Malgré le report, en raison des interdictions qui étaient en vigueur à la fin juin, toutes les personnes présentes ont pu apprécier ces deux activités festives.

Merci!

7.3 **Varia**

7.3.1 **Club Quad Mékinac (2011) Inc.**

2023-08-225 **CONSIDÉRANT** la demande du Club Quad Mékinac (2011) Inc.;

**CONSIDÉRANT** l'évènement climatique exceptionnel de juillet 2023 qui a causé des dommages importants dans les sentiers du club;

**CONSIDÉRANT** que c'est un organisme qui oeuvre au niveau régional sur le territoire de Mékinac;

**CONSIDÉRANT** que la pratique du quad est un levier économique important pour la région;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil :

- DEMANDE à la MRC de Mékinac que le projet soit déposé dans le cadre du Fonds régions et ruralité – volet 4, soutien à la vitalisation ou dans tout autre programme relatif;
- S'ENGAGE à donner une aide financière à déterminer selon l'implication du milieu;
- DEMANDE que cette résolution soit transmise aux autres municipalités de la MRC;
- DEMANDE que la résolution soit acheminée aux députés de la MRC de Mékinac : monsieur François-Philippe-Champagne, madame Sonia LeBel et madame Marie-Louise Tardif.

**ADOPTÉE** à l'unanimité.

7.4 **Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)**

Début: 20 h 10

Fin: 20 h 26

7.5 **Levée de l'assemblée**

2023-08-226 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que la séance soit levée à 20 h 27.

M. Yvon Bourassa

Mme Manuella Perron. OMA

Formules Municipales No 5614-A-MST

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables**

Maire

Directrice générale et Greffière-trésorière

*« Je Yvon Bourque, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 9 août 2023.*